

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
OUVERTURE	1
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026.....	1
DELIBERATION N°2026/23 : ATTRIBUTION DE L'ENTREPRISE RETENUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DE L'ETANG DE MASMANGEAS / APPROBATION A L'UNANIMITE	1
QUESTIONS DIVERSES	2

Ouverture

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAC Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Étaient absentes et excusées : Mmes Sandra TERRACOL, Fanny CADILLON-LAPORTE

Secrétaire de séance : Angélique THELIOL

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

- Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2026/23 : Attribution de l'entreprise retenue dans le cadre de la mise en conformité de l'Etang de Masmangeas / Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, suite à la commission d'appel d'offres, l'entreprise retenue dans le cadre du marché de mise en conformité de l'Etang de Masmangeas, est la SAS EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN.

Le montant du marché s'élève à 111 659,94€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Attribue le marché à la SAS EUROVIA POITOU CHARENTES LIMOUSIN (site d'Aubusson) pour un montant de 111 659,94€ H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents à cette affaire,
- Cette somme sera inscrite au budget primitif 2026.

Questions diverses

M. Le Maire évoque la possibilité de modifier le mode de paiement pour la cantine scolaire et la garderie. Soit le système de vente au ticket continue ainsi ou alors la facturation au mois sera mise en place.

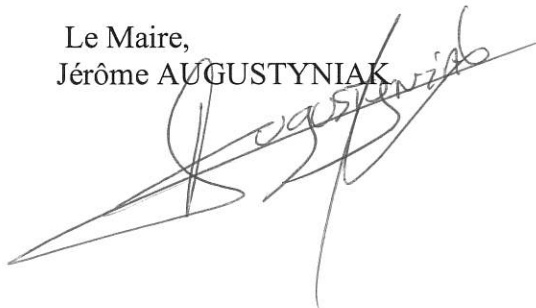
Mme BÉLINGER Emmanuelle a pris la parole en rapportant des avis de plusieurs parents d'élèves qui pensent que la facturation est plus pratique pour eux.

M le Maire propose de faire un sondage auprès des familles en faisant passer un questionnaire dans le cahier des enfants. Suite à cette enquête le conseil municipal abordera ce sujet plus en détail.

Mme ANGELINI Patricia propose de réunir la commission culture, vie associative et communication le mardi 21 avril 2026 à 19h.

La séance s'est levée à 19h40.

Le Maire,
Jérôme AUGUSTYNIAK



La secrétaire de séance,
Angélique THELIOL

